

DEL-2021-86

L'An deux mille vingt et un, le sept mai, à 14 heures 00 le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 29/4/2021, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mme TARAGON.

MM AMOUDRY, BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, COUTIER, DESCHAMPS, FRANCOIS, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS.

M. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, DEAGE, GENOUD, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. GAL, LOUVEAU, SCOTTON, VIVIANT : du SYANE

Membres en exercice : 26

Présents : 12

Représenté par mandat : 0

**Objet : COMMUNE DE MONTAGNY-LES-LANCHES - GROS ENTRETIEN ET RECONSTRUCTION DES
INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHE DE TRAVAUX**

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le Syane est amené à réaliser des travaux visant au renouvellement des ouvrages vétustes, à l'amélioration des performances et de la sécurité électrique d'une partie des installations d'éclairage public existantes sur la commune de MONTAGNY-LES-LANCHES.

Pour permettre la réalisation de ces travaux de gros entretien et reconstruction (GER), le Syane a donc lancé une consultation sous forme de procédure adaptée, au sens des articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.

Cette consultation a pour objet la conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire d'une durée de 1 an. Il pourra faire l'objet de reconduction(s) éventuelle(s), sans que sa durée globale ne puisse dépasser 4 ans.

Le montant maximum du marché est fixé à 300.000 € H.T. (période globale, y compris périodes de reconductions éventuelles).

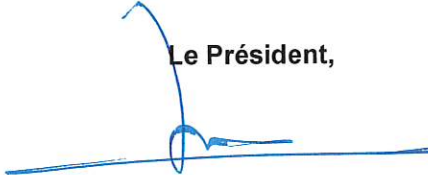
Le Président, représentant du pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir l'offre de l'entreprise PORCHERON FRERES ET CIE qui a proposé la meilleure offre au regard des critères d'attribution.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le marché de travaux proposé et à autoriser le Président à le signer,
2. à autoriser le Président à signer les bons de commande émis pendant la durée de validité du marché.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE

J.P AMOUDRY.